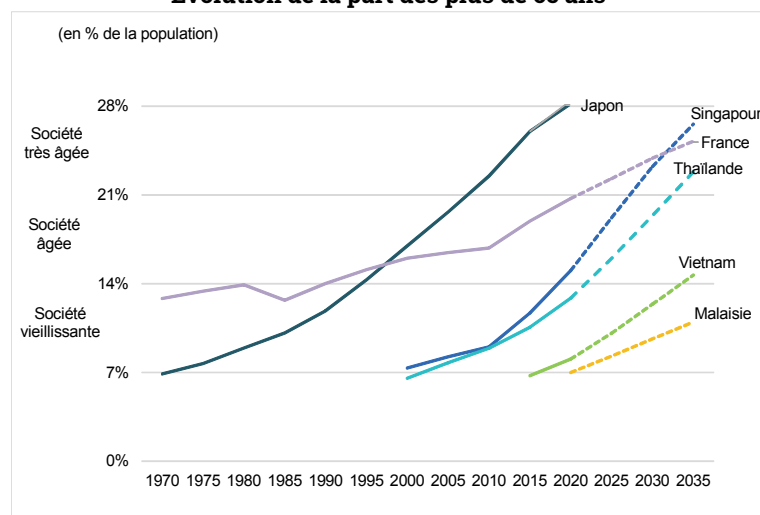


L'Asie du Sud-Est se prépare au vieillissement de sa population

- Plusieurs pays d'Asie du Sud-Est sont déjà des « sociétés vieillissantes » selon le critère de classification retenu par l'OMS et les Nations-Unies, en particulier Singapour, la Thaïlande et le Vietnam. Dans ces trois pays, les personnes âgées de plus de 65 ans représentent, en effet, entre 7 et 14 % de la population totale. La Malaisie devrait rejoindre cette catégorie aux alentours de 2020.
- Alors que, dans son ensemble, la région demeure relativement jeune, avec un âge médian de 29 ans (contre 41 ans en France en 2019), elle sera confrontée à la difficulté de conjuguer la nécessité de sa croissance économique à la vitesse du vieillissement de sa population.
- En effet, cette transformation démographique s'opère à une vitesse comparable à celle du vieillissement de la population japonaise, mais intervient alors que le niveau de revenu par habitant reste modeste, accroissant, notamment pour la Thaïlande et le Vietnam, le risque d'être pris dans le « piège du revenu intermédiaire ».
- Les changements démographiques affectent la croissance potentielle de la zone via plusieurs canaux : *i)* le ralentissement de la croissance de la population en âge de travailler, et à terme la décroissance, *ii)* un ralentissement de la productivité du travail, notamment liée à la structure des économies et aux types d'emplois -essentiellement manuels- qui prévalent dans la région. Plus avancés dans leurs processus de vieillissement démographique, Singapour et la Thaïlande pourraient en ressentir dès la prochaine décennie les effets négatifs sur leur potentiel de croissance.
- La consommation privée pourrait également ralentir en raison d'une épargne insuffisante des personnes âgées durant la vie active, ainsi que du caractère inadéquat des systèmes de retraite. Le taux de couverture de ces derniers demeure faible en Asie du Sud-Est (moins de 20 % de la population en âge de travailler cotise à un système de retraite en Thaïlande et au Vietnam) et les sommes versées aux retraités sont modiques.
- La hausse rapide des dépenses publiques liées au vieillissement représente un risque pour la soutenabilité des finances publiques au Vietnam et en Thaïlande.
- Pour l'heure, les efforts d'atténuation des effets négatifs du vieillissement sont essentiellement passés par un recul de l'âge de départ à la retraite. Le recours à la main d'œuvre étrangère et une plus grande participation des femmes sur le marché du travail pourraient également compenser la hausse du ratio de dépendance due au vieillissement.

Évolution de la part des plus de 65 ans



Source : UN DESA, SER de Singapour.

1. Le vieillissement rapide auquel fait face l'Asie du Sud-Est annonce la fin du « dividende démographique »

1.1 Singapour, la Thaïlande, le Vietnam et la Malaisie font déjà face au vieillissement de leur population

Si dans son ensemble, l'Asie du Sud-Est reste une région relativement jeune, où la moitié de la population avait moins de 29 ans en 2017 (contre 42 ans dans l'Union européenne), les pays montrent d'importantes disparités. L'âge médian est de 41 ans à Singapour et de 39 ans en Thaïlande et ces deux pays entrent déjà dans la catégorie des « sociétés vieillissantes » (cf. encadré 1). L'âge médian est de 31 ans au Vietnam, et légèrement inférieur à 29 ans en Malaisie, en Indonésie et en Birmanie. Il est d'environ 25 ans au Cambodge et aux Philippines et de 23 ans au Laos.

Le passage de la catégorie de « société vieillissante » à celle de « société âgée » devrait s'effectuer en moins de trente ans dans l'ensemble des pays de la région. Cette transition est déjà avancée à Singapour et en Thaïlande et s'est amorcée au Vietnam, les personnes âgées de plus de 65 ans représentant respectivement 13,7 %, 11,0 % et 7,0 % de la population dans ces trois pays. Le processus de vieillissement démographique concernera prochainement la Malaisie, où la part des plus de 65 ans devrait passer le seuil des 7 % l'année prochaine. Le vieillissement de la population indonésienne devrait survenir à la même vitesse et devrait intervenir au cours des trente prochaines années¹.

Encadré 1 : Mesurer la vitesse du vieillissement démographique

Suivant la classification retenue par l'OMS et les Nations Unies, une « société vieillissante » est une société où la part des personnes âgées de plus de 65 ans représente entre 7 et 14 % de la population totale.

Pour évaluer la vitesse à laquelle un pays « vieillit », les démographes comptent le nombre d'années séparant son entrée dans la catégorie de « société vieillissante » de son entrée dans celle de « société âgée », où les plus de 65 ans représentent plus de 14 % de la population totale.

Cette transition s'est effectuée en 115 ans en France, en 69 ans aux États-Unis et en 25 ans au Japon.

Elle s'effectuera en moins de 20 ans en Thaïlande et au Vietnam et en environ 25 ans à Singapour et en Malaisie. Singapour basculera dès 2020 dans la catégorie des « sociétés âgées », les personnes âgées de plus de 65 ans représentant déjà 13,7 % de la population de la cité-État et la Thaïlande l'y rejoindra d'ici à 2025. Le passage dans la catégorie des « sociétés très âgées », où les plus de 65 ans représentent plus de 21 % de la population, devrait ensuite s'effectuer en une dizaine d'années dans ces deux pays.

En France, les personnes âgées de plus de 65 ans représentaient 19,6 % de la population au 1^{er} janvier 2018 ; elles représenteront 21,8 % de la population française en 2025, d'après les prévisions de l'Insee. La France rejoindra alors la catégorie des « sociétés très âgées ». À titre de comparaison, le Japon, l'Allemagne et l'Italie se trouvent aujourd'hui déjà dans cette catégorie.

La hausse rapide de l'espérance de vie, qui a progressé d'une quinzaine d'années en moyenne dans la région depuis le début des années 1970, couplée au fort recul du taux de fécondité, expliquent le vieillissement rapide de la population auquel sont déjà confrontés plusieurs pays de la région. L'espérance de vie, qui atteint 71 ans en moyenne dans l'ASEAN, dépasse 75 ans en Thaïlande, au Vietnam et en Malaisie et frôle les 83 ans à Singapour, tandis que le taux de fécondité est passé en-dessous du seuil de renouvellement des générations dans ces quatre pays. Le taux de fécondité est inférieur au seuil de 2,1 enfants par femme depuis les années 1970 à Singapour, où il est

désormais de 1,2, et depuis le début des années 1990 en Thaïlande.

1.2 Le vieillissement de la population pourrait freiner la dynamique de développement de la région

Outre sa vitesse, une particularité du vieillissement de la population tel qu'il est observé dans la région est qu'il intervient à un niveau de revenu de pays en développement, alors que les pays occidentaux étaient déjà développés au moment où ils entamaient leur transition. En moyenne, dans les dix pays de l'ASEAN, le PIB par habitant est

(1) La part des plus de 65 ans en Indonésie se situait à 4 % en 2015 et devrait atteindre le seuil des 7 % aux alentours de 2025 pour dépasser le seuil des 14 % en 2050, d'après les estimations de l'ONU (variante moyenne). Suite au recensement effectué en 2010, les autorités tablent pour leur part sur un passage de la part des plus de 60 ans de 7,6 % de la population à 15,8 % en 2035.

d'environ 4 450 USD, bien inférieur au seuil de 12 055 USD à partir duquel un pays entre dans la catégorie des pays à haut niveau de revenu, selon la Banque mondiale.

Pour la Thaïlande et le Vietnam, le vieillissement démographique amplifie le risque d'être pris dans le « piège à revenu intermédiaire ». Jusqu'à présent, ces deux pays ont bénéficié des avantages comparatifs liés à une main d'œuvre nombreuse et des coûts de production limités, leur permettant de rejoindre le rang des « pays à revenu intermédiaire ». La fin de cette période de rattrapage économique couplée au vieillissement de leur population accroît donc pour la Thaïlande et le Vietnam le risque

« d'être vieux avant d'être riches ». La Thaïlande ambitionne de rejoindre la catégorie des pays à haut revenu d'ici à 2036, alors que le pays sera « âgé » dès 2025 et « très âgé » en 2035. De même, le Vietnam entend porter le revenu par habitant à 10 000 USD en 2035 (contre 2 545 USD en 2018), date à laquelle les plus de 65 ans représenteront 14 % de la population. Avec un revenu par habitant aujourd'hui supérieur à 11 000 USD, la Malaisie devrait échapper à ce risque, mais l'Indonésie, qui va entamer son processus de vieillissement dans moins de dix ans, pourrait y être confrontée.

2. Les effets négatifs du vieillissement démographique sur la croissance pourraient se faire ressentir dès la prochaine décennie en Thaïlande et à Singapour

Le vieillissement démographique pourrait représenter un frein à la croissance dès le début de la prochaine décennie en Thaïlande et à Singapour, plus avancés dans le processus de vieillissement. La croissance annuelle moyenne pourrait ainsi être réduite de près de 0,7 point en Thaïlande entre 2020 et 2050². À Singapour, le recours à la main d'œuvre étrangère, qui représente déjà près de 40 % de la population active, permettrait de limiter les effets négatifs du vieillissement sur la croissance du PIB à -0,2 point (ou -0,5 point sur la croissance du PIB par habitant), alors qu'une perte de 1 point de croissance (-0,7 point de croissance du PIB par habitant) est projetée en l'absence d'immigration³.

Au Vietnam, la transformation du paysage démographique ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la croissance au cours des années à venir. Selon le FMI, la croissance du PIB par habitant ne diminuerait que très légèrement (environ -0,1 point de pourcentage) entre 2020 et 2050.

2.1 La croissance de la population en âge de travailler ralentit déjà fortement dans quatre pays

Dans les trois « sociétés vieillissantes » d'Asie du Sud-Est, la croissance de la population en âge de travailler est passée d'un taux annuel moyen de 1,5 % sur la période 2006-2010 à 0,8 % sur 2011-2015 et devrait continuer de ralentir, à 0,4 %

sur la période 2016-2020. D'après les estimations de la Banque mondiale, cette croissance pourrait devenir négative en Thaïlande à partir de l'année prochaine. Ce ralentissement affecte le potentiel de croissance de ces économies : Singapour et la Thaïlande font en effet déjà face à un déficit de main-d'œuvre, qualifié ou non, et y pallient par un recours important à l'immigration (respectivement 1,4 million et 3 millions de travailleurs étrangers, pour une population de 5,7 et 69 millions d'habitants) ; quant au Vietnam, l'économie repose encore fortement sur des segments de production à forte intensité de main-d'œuvre.

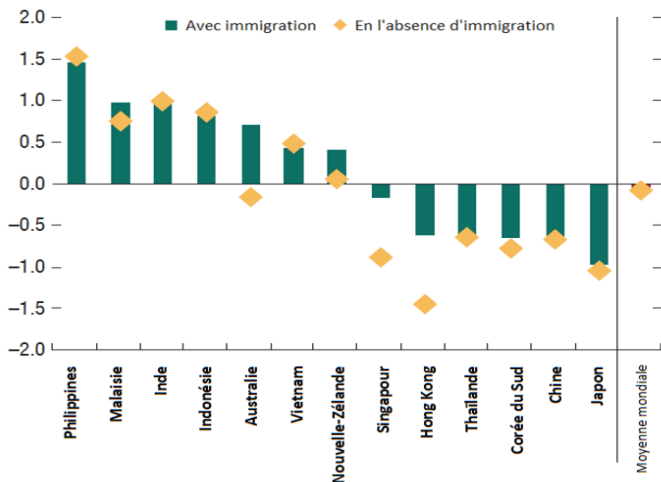
Conséquence du ralentissement de la croissance de la population en âge de travailler et de l'allongement de la durée de vie, la part de la population active tend à diminuer : selon les travaux du PNUD, elle devrait atteindre son pic en 2020 en Asie du Sud-Est, à 69 % de la population totale. Dans les systèmes de retraite par répartition (Vietnam, Thaïlande et Philippines), cela augmente la charge du financement des retraites pour les actifs, qui diminuent d'autant leur consommation. Plus généralement, le soutien familial, bien qu'en recul, reste la norme en Asie du Sud-Est, que ce soit via la pratique de la co-résidence ou via des transferts financiers intra-familiaux, lesquels demeurent une source non-négligeable de revenus pour de nombreux seniors⁴.

(2) FMI, "Asia and Pacific, Preparing for Choppy Seas", *Regional Economic Outlook*, avril 2017, pp. 49 à 51.

(3) Les projections du FMI ont été réalisées en faisant l'hypothèse d'une immigration qui suit les tendances précédemment observées dans les pays considérés.

(4) En Thaïlande comme en Malaisie, près de 80 % des personnes âgées reçoivent de l'argent de la part de leurs enfants et les transferts intra-familiaux sont encore la première source de revenu pour 36 % des personnes âgées en Thaïlande. À Singapour, 75 % des personnes âgées de plus de 65 ans dépendaient financièrement de leurs enfants avant l'introduction en 2016 du « Silver Support Scheme » qui prévoit le versement d'un complément de revenu aux 20 % de seniors les moins aisés.

Graphique 1 : Effet des changements démographiques sur la croissance réelle du PIB en Asie entre 2020 et 2050



Sources : FMI 2017.

Projections du FMI, d'après Amaglobeli & Shi (2016), ONU 2015 (scénario moyen) et Penn World Tables 9.0.

Commentaire : Les projections supposent une participation inchangée sur le marché du travail pour une même cohorte, un ratio capital / main d'œuvre constant et une productivité des facteurs de production identique aux niveaux historiques. L'immigration est projetée sur la base des tendances historiques. La moyenne mondiale rend compte de la moyenne pondérée (parité de pouvoir d'achat), en pourcentage du PIB mondial.

2.2 Le vieillissement des travailleurs affecte leur productivité

Le vieillissement de la population en Asie affecterait négativement la productivité dans la majorité des pays de la région. À l'échelle des individus, l'accroissement de l'âge des travailleurs est en effet associé à une baisse de leur productivité lorsque ceux-ci exercent des professions techniques ou un travail physique, notamment dans les secteurs primaire ou secondaire, ce qui est le cas de la majorité des travailleurs vietnamiens, thaïlandais et malaisiens (cf. graphique 2). Certaines études établissent également un lien entre l'âge moyen de la population et sa capacité à innover, qui tendrait à décroître passé un certain âge⁵.

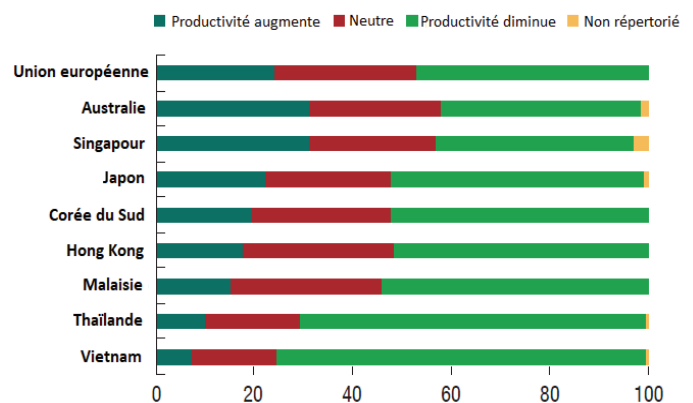
De manière générale, le vieillissement de la population contribuerait à ralentir la croissance de la productivité totale des facteurs, de 0,1 à 0,3 point par an en Asie, selon les économistes du FMI.

Si le renforcement des qualifications et l'actualisation des compétences peuvent permettre de faire face au ralentissement de la productivité et à l'obsolescence de la formation de certains travailleurs, encore faut-il que les

programmes de formation soient adaptés à leur auditoire. Ainsi, à Singapour, 28 % des individus ayant participé à des formations subventionnées par le gouvernement dans le cadre de l'initiative *SkillsFuture*, qui vise à accompagner les Singapouriens vers les nouveaux secteurs de l'économie, étaient âgés de 55 à 69 ans, fin 2017. Toutefois, nombre d'entre eux ne suivent pas les programmes dans leur intégralité, du fait de méthodes d'enseignement ou de contenus inadaptes⁶.

Graphique 2 : Part de la main d'œuvre dont la productivité sera affectée positivement ou négativement en raison de son vieillissement

(en pourcentage de la population active totale, dernières données disponibles)



Sources : Organisation internationale du Travail, Veen (2008), calculs du FMI.

Commentaire : Les cadres et le personnel exerçant des professions intellectuelles ou scientifiques entrent dans la catégorie dont la productivité « augmente » avec l'âge ; les employés de type administratif, le personnel de services et les vendeurs entrent dans la catégorie « neutre » ; les agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche, les artisans, les conducteurs de machines ou d'installations, les ouvriers de l'assemblage, les employés non-qualifiés et le personnel des forces armées entrent dans la catégorie dont la productivité « diminue » avec l'âge.

2.3 La faiblesse de la prise en charge de la vieillesse réduit la consommation des personnes âgées

La réduction des revenus des personnes âgées pèserait sur leur propension à consommer, et ce d'autant plus que, dans la région, les seniors désépargnent beaucoup moins qu'anticipé par la théorie du cycle de vie. En effet, en l'absence de solides filets de protection sociaux, les personnes âgées seraient incitées à maintenir une épargne de précaution, dont le niveau est actuellement largement insuffisant.

Les systèmes de retraite ne couvrent qu'une frange de la population en Asie du Sud-Est : à l'échelle de la région, seule

(5) Voir par exemple les travaux de Feyrer, "Aggregate evidence on the link between age structure and productivity", *Population and Development Review*, pp. 78-99, 2008, sur l'impact du vieillissement aux États-Unis, et ceux de Y. Aksoy, H. Basso, R. Smith, et T. Grasil, "Demographic Structure and Macroeconomic Trends", *Birkbeck Working Papers in Economics and Finance* No. 1501., 2015, sur l'impact des changements démographiques dans les pays de l'OCDE.

(6) P.S. Kok (2019), "Reimagining Productive Longevity", *Ethos*, Civil Service College, janvier, pp.4-21.

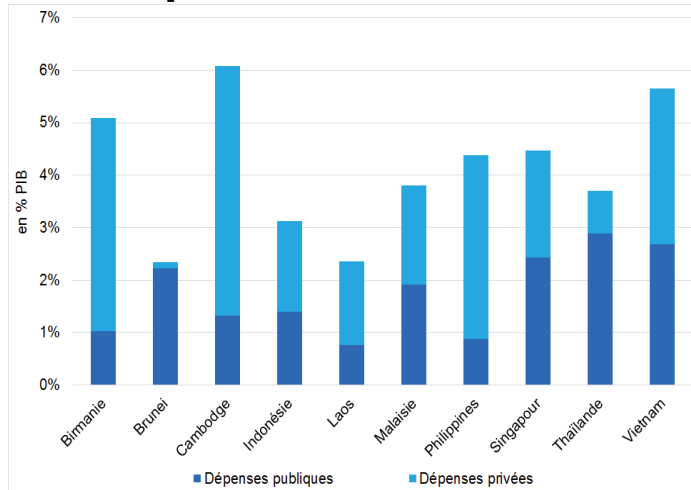
15 % de la population en âge de travailler cotise à un système de retraite, généralement par capitalisation (sauf au Vietnam, en Thaïlande et aux Philippines), en raison de la persistance du secteur informel. Le taux de couverture de la population en âge de travailler est inférieur à 20 % en Thaïlande et au Vietnam, contre 60 % à Singapour.

De plus, le taux de remplacement assuré par ces systèmes de retraite est inférieur à 40 % en Malaisie et à Singapour⁷, tandis qu'il atteint 67 % au Vietnam⁸. De ce fait, en Malaisie, 70 % des retraités ont épuisé leur retraite (généralement perçue en un versement unique lorsqu'ils ont atteint l'âge de départ en retraite) en 10 ans seulement, et 55 % l'ont épuisée en 5 ans⁹. En outre, malgré la mise en place de systèmes d'assurance maladie ou de subventions des dépenses médicales dans la majorité des pays de la région, les frais à charge des patients restent conséquents.

Malgré la nécessité pour les personnes âgées de se constituer une épargne de précaution, celle-ci reste encore insuffisante. À titre d'exemple, 67 % des Singapouriens s'attendent à épuiser leur épargne de leur vivant. Dès lors, les plus jeunes générations anticipent de devoir subvenir aux besoins de leurs aînés, ce qui viendrait également peser

sur leur propre capacité à consommer. Toujours à Singapour, 70 % des jeunes âgés de 19 à 25 ans s'attendent ainsi à revoir leur mode de vie pour aider leurs parents¹⁰. Dans un tel scénario, où les différentes cohortes réduisent leur consommation et seraient peu enclines à mobiliser leur épargne, la demande pourrait ralentir.

Graphique 3 : Part des dépenses publiques dans le total des dépenses de santé en Asie du Sud-Est



Sources : Banque mondiale (2016), SER de Singapour.

3. Des réformes timides sont introduites pour répondre aux besoins des personnes âgées

3.1 Le vieillissement démographique implique de repenser le financement des dépenses publiques

Le coût des retraites et prestations sociales à l'intention des personnes âgées est encore faible (1,4 % du PIB de la région hors dépenses de santé, d'après l'OIT), mais il progresse rapidement. Le coût du versement des retraites devrait être multiplié par plus de deux à Singapour et en Malaisie et quasiment par trois en Thaïlande d'ici à 2030. De la même manière, le vieillissement de la population fait croître les dépenses de santé, tant du fait de l'augmentation de la taille des cohortes plus susceptibles d'être en moins bonne santé et de présenter des pathologies complexes, que du fait de l'augmentation du prix des traitements disponibles. À Singapour, les dépenses publiques de santé ont été multipliées par quatre en 10 ans, s'établissant à 2,2 % du

PIB en 2015 et à 2,7 % du PIB en 2017, tandis que la part des dépenses totales de santé couverte par le secteur public est passée de 33 % à 53 % entre 2005 et 2015. Dans la majorité des pays de la région, les dépenses publiques représentent entre 20 et 50 % des dépenses totales de santé. Leur part est supérieure en Thaïlande (78,1 %) et au Brunei (94,9 %).

L'augmentation de ces dépenses devrait peser sur les finances publiques des pays de la région, en particulier dans les pays n'ayant pas opté pour un système de retraite par capitalisation (Thaïlande, Vietnam). Leurs systèmes de retraite, qui fonctionnent par répartition et visent un taux de remplacement relativement élevé pour des cotisations versées par les actifs faibles¹¹, pourraient être déficitaires d'ici une vingtaine d'années et leurs réserves pourraient être

(7) À noter qu'à Singapour, près de 90 % des ménages sont propriétaires de leur logement, ce qui contribue à abaisser le coût de la vie des retraités. Le système de retraites singapourien, géré par le *Central Provident Fund* (CPF) a en effet été établi de manière à favoriser l'accession à la propriété, une partie des sommes versées par les travailleurs sur le compte CPF pouvant être mobilisées avant la retraite pour l'achat d'un logement, ou bien pour payer des dépenses médicales.

(8) OCDE, "Society at a glance: Asia/Pacific 2014", 2014, p. 101.

(9) Etude l'Employer Provident Fund ; résultats reproduits in H. SULAIMAN, J. MASUD, "Determinants of Income security of older persons in peninsular Malaysia", *Pertanika Journal of Social Sciences & Humanities*, Vol. 20 (1) 2012.

(10) Enquête NTUC Income, Nielsen, 2018.

(11) Ainsi, le coût à long-terme du système thaïlandais est estimé à 11,6 % des salaires, tandis que les cotisations versées ne correspondent qu'à 6 % du salaire (partagées également entre employé et employeur). Aux Philippines, la cotisation au système de retraite ne représente que 11 % du salaire, tandis qu'elle s'élève à 22 % au Vietnam.

totallement épuisées avant 2040/2050¹². L'endettement public se situe actuellement à 41,9 % du PIB en Thaïlande et à 58,5 % au Vietnam.

Singapour et la Malaisie semblent mieux préparées pour faire face à une augmentation des dépenses liées au vieillissement. Le risque que constitue l'augmentation des

pensions de retraite pour la soutenabilité de leurs finances publiques à moyen terme reste mesuré (endettement public à 54,1 % du PIB en Malaisie, dette publique nette négative à Singapour, qui a enregistré un surplus budgétaire de 0,4 % du PIB en 2018).

Tableau 1 : Évolution anticipée des dépenses à l'intention des personnes âgées (% PIB)

	Coût des prestations sociales hors santé (dernière année disponible / 2015)	Évolution du coût des retraites entre 2015 et 2030	Coût des dépenses de santé (2015)	Évolution du coût des dépenses de santé entre 2015 et 2030
Singapour	0,7	+0,8	2,2	-
Thaïlande	2,2	+3,8	2,9	+0,7
Vietnam	5,5	+2,5	2,4	+0,5
Malaisie	0,9	+2,1	2,1	+0,5

Sources : OIT (2017), FMI (2018).

En outre, anticipant la hausse des dépenses publiques, notamment de santé en raison du vieillissement, le gouvernement singapourien procède à une révision de sa fiscalité. Il a ainsi annoncé une hausse de 2 points de la taxe sur les biens et services (*general sales tax* ou GST), qui passera de 7 à 9 % entre 2021 et 2025, et une hausse de 1 point du « *buyer's stamp duty* » de 3 à 4 % en 2018 pour les propriétés dont la valeur est supérieure à 1 million SGD. Deux fonds ont par ailleurs été créés en 2019, alimentés par un transfert spécial de 11,2 Mds SGD (environ 3 % du PIB de la cité-État), afin de financer, d'une part, des allocations complémentaires pour les Singapouriens nés entre 1950 et 1959 (12 % de la population), et d'autre part, des dépenses de santé liées au vieillissement.

Si, à Singapour comme en Malaisie, une réforme des systèmes de retraite ne s'impose pas comme une nécessité afin de garantir la pérennité des finances publiques, certains économistes soulignent leur inadéquation, ces systèmes ne permettant pas d'assurer un revenu minimum à un individu n'ayant pas suffisamment approvisionné son compte retraite.

3.2 Les pays de la région misent sur un « 2^{ème} dividende démographique » en reculant l'âge de départ en retraite

Pour limiter la réduction de la population active, les gouvernements de la région misent en premier lieu sur le maintien des personnes âgées dans l'emploi.

L'âge légal de départ à la retraite, fixé à 60 ans dans la majorité des pays de la région, est progressivement reculé.

Il sera porté à 62 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes au Vietnam à partir de 2021 (contre respectivement 60 ans et 55 ans à ce jour), et à 63 ans en Thaïlande à partir de 2024, et à 65 ans en Indonésie d'ici à 2043 (contre 56 ans actuellement). Le recul de l'âge de départ à la retraite a été annoncé à Singapour en 2019, où il sera relevé de 62 ans actuellement à 65 ans d'ici à 2030, et il est à l'étude en Malaisie.

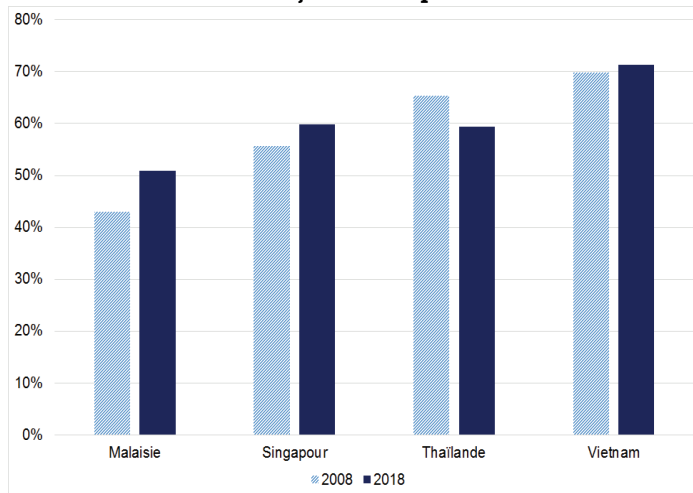
Un certain nombre de mesures encouragent également les seniors singapouriens à poursuivre une activité professionnelle. L'âge de versement des pensions de retraite, à partir de 65 ans, n'est pas lié à l'activité professionnelle. Les Singapouriens pouvaient jusqu'à présent partir en retraite à partir de 62 ans, mais ne percevaient pas leur pension avant trois ans, ce qui est très incitatif au maintien dans l'emploi. Après 65 ans, la retraite peut se cumuler avec les revenus d'activité. Les employeurs ont l'obligation de fournir un emploi à leurs salariés de moins de 67 ans (70 ans après l'entrée en vigueur de la réforme de 2019), qui en feraient la demande. Le taux de participation des personnes appartenant aux cohortes âgées de 60 à 64 ans et de 65 à 69 ans a ainsi fortement progressé au cours de la dernière décennie, passant respectivement de 48,8 % à 62,2 % et de 27,5 % à 43,5 % entre 2008 et 2018. Le taux d'emploi des personnes âgées de plus de 70 ans a également augmenté, atteignant 17 % l'année passée.

L'accroissement du travail féminin pourrait également atténuer les effets du vieillissement à Singapour et en Malaisie, où le taux de participation des femmes est

(12) Banque mondiale, "Republic of the Philippines Review of the Social Security System", juin 2016 ; D. Park, ed. "Pension Systems and Old-Age Income Support in East and Southeast Asia", Banque asiatique de développement, 2011/2012.

inférieur à celui des pays voisins (50,9 % en Malaisie et 59,8 % à Singapour en 2018 contre 71,4 % au Vietnam et 60 % en Thaïlande, en forte baisse depuis 2011).

Graphique 4 : Pourcentage des femmes âgées de plus de 15 ans exerçant un emploi



Sources : OIT, Statistics Singapore, CEIC.

3.3 Le vieillissement démographique appelle au développement du secteur de la santé, déficitaire dans la région

Malgré une progression de l'espérance de vie en bonne santé au cours des dernières années, celle-ci reste inférieure de près de neuf ans en moyenne à l'espérance de vie globale de la population. Le vieillissement de la population, couplé à une hausse du niveau de revenu des pays de la région, devrait donc alimenter un accroissement de la demande de soins. Les milieux médicaux et

hospitaliers des pays de la région pourraient cependant avoir des difficultés à prendre en charge un nombre grandissant de patients âgés, présentant des pathologies complexes. L'Asie du Sud-Est fait, en effet, déjà face à un déficit de médecins (en moyenne, moins de 10 médecins pour 10 000 habitants, contre 34 pour 10 000 habitants dans les pays de l'OCDE) et ses infrastructures hospitalières sont insuffisamment développées. Les autorités ainsi que des groupes hospitaliers privés, en particulier en Malaisie et en Thaïlande, investissent donc dans la construction de nouveaux centres.

Le déploiement de solutions alternatives (soins à domicile, centres de proximité, mobilisation des nouvelles technologies et medtech) est également étudié, avec pour objectif de faciliter l'accès aux soins et d'améliorer la productivité des praticiens. C'est dans cette perspective qu'ont été déployés dans les hôpitaux publics singapouriens des services de télémédecine, pour l'heure limités à certaines consultations de suivi. Dans les autres pays de la région, le développement de la télémédecine, favorisé par un taux de pénétration d'internet élevé (66,3 % au Vietnam, 82 % en Thaïlande), et plus largement des services à la personne, permettraient aux populations isolées d'accéder aux services de santé. En Indonésie, 14 % des utilisateurs de téléphone (toutes classes d'âge confondues) ont ainsi déjà recouru à ces services.

Dans tous les cas, l'accroissement rapide des besoins de santé dans l'ASEAN offre de nombreuses opportunités de coopérations techniques et de nouveaux marchés.

Pauline LEDUC, Antoine AUBEL

Éditeur :

Ministère de l'Économie
et des Finances
Direction générale du Trésor
139, rue de Bercy
75575 Paris CEDEX 12

**Directeur de la
Publication :**

Michel Houdebine

Rédacteur en chef :

Jean-Luc Schneider
(01 44 87 18 51)
tresor-eco@dgtresor.gouv.fr

Mise en page :

Maryse Dos Santos
ISSN 1777-8050
eISSN 2417-9620

Derniers numéros parus**Septembre 2019**

N° 244 Effets des premières tensions commerciales apparues entre la Chine et les États-Unis
Orhan Chiali, François Chimits, Célia Colin, Colette Debever, Diane de Waziers, Emma Hooper, Mounira Nakaa

N° 243 Perspectives mondiales à l'automne 2019 : ralentissement et incertitudes
Jean-Alain Andrivon, Célia Colin, Diane de Waziers, Carole Hentzgen, Corentin Ponton

Août 2019

N° 242 La transition démographique en Afrique subsaharienne
Abdenor Brahmi, Célia Cossu, Malgorzata Nedjam

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/tags/Tresor-Eco>

in Direction générale du Trésor

🐦 @DGTrésor

Pour s'abonner à la *Lettre Trésor-Éco* : tresor-eco@dgtresor.gouv.fr

Ce document a été élaboré sous la responsabilité de la direction générale du Trésor et ne reflète pas nécessairement la position du ministère de l'Économie et des Finances.